

LE SAINT-MAURICIEN



Flash N° 96

Juillet 2019

Le mot du Maire

Que vous partiez ou que vous ne partiez pas, je vous souhaite à toutes et tous une excellente pause estivale.

Prenez soin de vous et revenez -nous en pleine forme.

Votre Maire

William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 4 Juillet 2019

L'ordre du jour :

- **Bilan de concertation**

Adopté à l'unanimité

Le bilan est consultable en Mairie (et sur le site internet)

- **Arrêt du P.L.U.**

Voté à l'unanimité

Le projet de PLU est arrêté. Le processus de révision du PLU débuté en 2015 va donc pouvoir se poursuivre.

C'est l'été et donc, pour beaucoup d'entre-vous, une période de départ en vacances. Pour d'autres personnes malintentionnées, c'est aussi la période idéale des cambriolages.

Connaissez-vous « **l'opération tranquillité vacances** » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

Avant de partir,

- Signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.
- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Période

estivale

Pêlemêle de la fête de la musique 2019



Toute l'équipe municipale vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous

Le 2 Septembre : La rentrée scolaire

Le 7 Septembre : Le forum des associations

Le 21 Septembre : La Fête de la Saint-Maurice

Saint-Mauricien

Rappel : Vous pouvez à tout moment demander à recevoir « Le Saint-Mauricien » en version numérique. (Rubrique Abonnement sur le site web). C'est un geste éco-citoyen, limitant le nombre d'exemplaires imprimés.

A la Mairie : Une boîte à idées vous attend. N'hésitez pas à venir la remplir.

Sur le site internet : Dans la rubrique « À votre écoute », vous avez la possibilité de communiquer avec vos élus et vous pouvez vous abonner aux alertes et aux Flashs.

Avec l'Appli mobile : sur <https://app.smm.bluspark.io/>

Un guide à l'utilisation est téléchargeable sur le site et disponible en mairie.

Evènements à venir

Rappels « à votre écoute »

Les numéros d'urgence :

SAMU 15

Sapeurs Pompiers 18

Gendarmerie 17

N° unique d'urgence européen 112

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr

Imprimé à la CCPL

